

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Numéro de téléphone :

Année de naissance concernée*

Maternelle

- 2018 2017
 2016 2015

Primaire

- 2014 2011
 2013 2010
 2012

Attention les enfants nés en 2017 (et 2018 pour les mercredis à partir de janvier 2021) doivent avoir 3 ans révolu et être scolarisé pour fréquenter l'Accueil Périscolaire des Mercredis

Personnes autorisé(e)s à reprendre l'enfant :	Noms - Prénoms	Numéro de tel	Lien avec l'enfant

DECLARATION DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné responsable légal de l'enfant,

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche,
- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités du centre,
- M'engage à rembourser les frais liés aux dégradations volontaires occasionnées par mon enfant,
- Déclare avoir pris connaissance du fonctionnement du centre et l'accepte dans son intégralité.
- autorise les responsables des ACM de Lallaing à prendre toutes les mesures nécessaires pour mon enfant en cas d'urgence.

**Pour l'ACM LALLAING des mercredis
en période scolaire soit du :
01 septembre 2020 au 30 juin 2021**

PIECES A FOURNIR

- Attestation d'assurance en responsabilité civile ou extrascolaire en cours de validité

J'ai bien noté que l'inscription de mon enfant devient définitive quand le centre de loisirs est payé dans sa totalité et qu'aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates définies.

Fait à : Le :

Signature : (obligatoire)